

Appel à projets - Démarches Low-Tech en Martinique

ADEME

Date limite de dépôt des dossiers le **1er décembre 2023 à 12h00 (heure de Martinique)**

Présentation du dispositif

Cet appel à projets vise à accompagner le développement des démarches low-tech sur les territoires de Martinique. Il a vocation à faire émerger des projets structurants sur le secteur des low-tech. Ainsi, il cherche à :

- mettre en œuvre et accompagner de démarches low-tech,
- structurer les acteurs du secteur des low-tech sur le territoire Martiniquais ,
- accompagner les investissements low-tech exemplaires.

La low-tech est une démarche visant à apporter une solution technologiquement proportionnée et soutenable à un besoin utile voire essentiel. Cette solution doit donc être la plus simple et agile, la plus sobre en ressources et en énergie, la plus accessible et appropriable par le plus grand nombre.

Conditions d'attribution

Qui peut candidater ?

— Entreprises éligibles

Peuvent candidater les collectivités, associations, entreprises ou organismes de recherche Martiniquais qui souhaitent développer une démarche Low-tech en Martinique.

Les acteurs individuels et les groupes d'acteurs sont éligibles.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Cet appel à projets soutient les projets pilotes et le développement de nouveaux produits, pratiques, procédés et techniques Low-Tech.

Les projets doivent s'inscrire dans l'un des 3 volets suivants :

- Volet 1 : Animation et connaissance des démarches low tech en Martinique (Associations et Acteurs publics principalement),
- Volet 2 : Évaluer et accompagner les démarches low-tech (Associations et Entreprises principalement),
- Volet 3 : Mettre en oeuvre les démarches low-tech (Associations et Entreprises principalement).

Pour être considéré comme low-tech, le projet doit proposer une solution développant les critères principaux

suivants :

- Utilité : ma solution répond-elle à un besoin clef de mon territoire ?
- Durabilité : ma solution va-t-elle durer dans le temps ?
 - faible impact environnemental,
 - peu mobilisateur de ressources naturelles,
 - pérenne,
- Accessibilité : ma solution est-elle simple et appropriable ?
 - compréhensibilité,
 - simplicité,
 - accessibilité financière.

Le projet devra se dérouler en Martinique sur une durée maximale de 24 mois.

Les projets doivent être < à 200 000 € pour tous les volets, cependant les projets > à ce montant pourront être réorientés directement vers des financements européens ou Appels à Projets nationaux ADEME (France 2030...).

— Dépenses concernées

Les dépenses éligibles couvrent les dépenses qui relèvent directement des projets présentés :

- le coût des études préparatoires de la zone concernée et des études de faisabilité liées aux investissements en lien avec le projet pilote ou la mise au point de nouveaux produits, pratiques, process ou technologies Low-Tech,
- le coût de l'animation nécessaire au projet,
- les frais de fonctionnement de la coopération nécessaire au projet : frais d'exploitation, frais de personnel, coûts de formation, coûts liés aux relations publiques, coûts de mise en réseau, frais de déplacements,
- les coûts de mise en œuvre des actions du projet :
 - les frais de personnel,
 - prestations et investissements liés à la mise en œuvre du projet notamment prototypes, instruments ou machines,
 - les prestations et matériels liés à l'expérimentation,
 - les frais de valorisation du projet et tout autre coût direct du projet.

Montant de l'aide

De quel type d'appel à projets s'agit-il ?

Les taux de soutien sont en fonction de la typologie des projets. Les taux varient de 50% à 70%.

Informations pratiques

Comment candidater ?

— Après de quel organisme

Un échange téléphonique préalable avec l'un des contacts Collectivité Territoriale de Martinique au

05 96 51 83 51/ ADEME Martinique au 05 96 63 08 76 est nécessaire avant tout dépôt de dossier, pour vérifier l'adéquation du projet avec les attentes des partenaires.

Les projets dont les travaux auront débuté avant la date de dépôt du dossier de candidature ne pourront pas être aidés.

Le dossier doit être déposé en ligne sur [la plateforme de l'ADEME](#).

— Éléments à prévoir

Les documents à joindre au dossier de demande sont à télécharger sur [le site de l'ADEME](#).

Organisme

ADEME

Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

- **Accès aux contacts locaux**

Web : [www.ademe.fr/...](http://www.ademe.fr/)

Déposer son dossier

- https://moncompte.ademe.fr/auth/realms/master/protocol/openid-connect/auth?client_id=opale&redirect_uri=https%3A%2F%2Fvosaides.ademe.fr%2Flogin&state=39ce3756-f7e4-4a0c-9c33-28b1758b88b7&response_mode=fragment&response_type=code&scope=openid&nonce=30867fad-a799-4f11-88dc-29555f786db6&code_challenge=rqLgr-fqITOO_HcpilmKtA3fnCR0EB89pNxoLFPILUI&code_challenge_method=S256